

COMMUNE DE BUSCHWILLER

ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU DECLASSEMENT D'UN MORCEAU DU SENTIER « RUE DE WENTZWILLER » EN VUE DE SON ALIENATION

Par arrêté municipal du 17 mai 2023, Mme le Maire de la commune de Buschwiller a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour le déclassement d'un morceau du sentier communal « Rue de Wentzwiller » en vue de son aliénation.

A cet effet, Monsieur Joseph KOERBER, clerk de notaire en retraite, demeurant 3 rue du Steg à BLOTZHEIM (68730), est désigné comme commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie du mardi 06 juin 2023 au mardi 20 juin 2023 inclus. Le dossier d'enquête sera déposé en mairie pendant toute la durée de l'enquête, les lundis de 16h à 19h, les mardis de 16h à 18h, les mercredis de 10h à 12h et jeudis de 14h à 16h afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre. Le commissaire-enquêteur recevra en Mairie de Buschwiller le lundi 12 juin 2023 de 18h à 19h et le mardi 20 juin 2023 de 17h à 18h.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site de la Mairie <http://www.buschwiller.fr> – Onglet « Menu » - Rubrique « Informations pratiques » - « Urbanisme ».

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés ultérieurement à la mairie de Buschwiller.